

**PROCÈS-VERBAL DE LA 142^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
17 septembre 2019, à 9 h**

Adopté à la séance du 3 décembre 2019

Procès-verbal de la 142^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 17 septembre 2019, à 9 h, à la salle 20.402 du Tribunal administratif du travail situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal et par visioconférence à la salle 4.30 du Conseil de la justice administrative, situé au 575, rue Jacques-Parizeau à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

- M^e Morton S. Minc, président du Conseil
- M^e Hélène Bédard (par visioconférence)
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Marie Charest
- M^{me} Suzanne Danino
- M^e Anne-Marie Forget
- M^e Lise Girard
- M^{me} Jill Leslie Goldberg
- M. Simon Julien
- M^e Natalie Lejeune
- M. Michel Marchand
- M^{me} Nancy Rhéaume (par visioconférence)

Sont absents :

- M^{me} Marie Auger
- M^e Josée Bédard
- M^e Marie-Josée Corriveau
- M^e Lucie Nadeau
- M^e Patrick Simard

Sont aussi présentes :

- M^e Danie Daigle, adjointe exécutive
- M^e Sophie Leroux, conseillère (par visioconférence)
- M^e Stéphanie Tremblay, conseillère (par visioconférence)
- M^e Antonietta Melchiorre, du Tribunal administratif des marchés financiers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^e Minc souhaite la bienvenue aux membres.

Il souligne l'absence de M^{me} Auger, M^e Josée Bédard, M^e Corriveau, M^e Nadeau et M^e Simard.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^e Lejeune suggère un ajout au point 9, Questions diverses, de l'ordre du jour : les nominations au Conseil de la justice administrative.

Sur la proposition de M^{me} Goldberg, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 JUIN 2019 ET DE LA SÉANCE ÉLECTRONIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2019

Sur la proposition de M^e Charest, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 4 juin 2019.

M. Julien souligne que son nom devrait apparaître comme participant au procès-verbal de la séance électronique du 6 septembre 2019. Sur la proposition de M^{me} Danino, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 6 septembre 2019, tel que modifié.

4. ASSERMENTATION DE ME JULIE CHARBONNEAU

M^e Minc procède à l'assermentation de M^e Charbonneau du Bureau des présidents des conseils de discipline.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

5.1 Décès de monsieur Laurent McCutcheon

Monsieur Laurent McCutcheon, lequel a été le premier président du Conseil de la justice administrative, est décédé le 4 juillet dernier. Il a été président du Conseil de 1998 à 2009. Selon la volonté de McCutcheon, un don a été offert à la Fondation Émergence en sa mémoire au nom des membres du Conseil de la justice administrative.

5.2 Nouvel effectif

Un nouvel effectif s'ajoute au personnel du Conseil. Il s'agit de M^e Sophie Leroux. M^e Leroux a débuté sa carrière au ministère de la Justice en 2010. Elle a d'abord occupé un poste à la Direction des affaires juridiques, ensuite à la Direction des affaires législatives et de la refonte. Elle était à la Direction de l'aide aux personnes victimes et des mesures d'accessibilité avant d'accepter le poste au Conseil.

5.3 Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2017 QCCJA 936 – M. Pierre Lachance et M^e Marie Langlois (TAT)

M^e Minc rappelle que dans ce dossier, M. Lachance a soumis, le 25 avril dernier, une demande de permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Nous sommes en attente d'une réponse de la Cour à cette demande.

5.4 Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2013 QCCJA 669 – M^{me} Thérèse Bussière et M^e Ross Robins (RDL)

Le 10 juillet dernier, Me Robins s'est désisté de cette demande de pourvoi en contrôle judiciaire. La réprimande contenue au rapport d'enquête est donc effective.

5.5 Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2016 QCCJA 832 – M^e Mathieu Proulx et M^e Kathya Gagnon (TAQ)

Dans le dossier d'enquête concernant M^e Kathya Gagnon, le comité d'enquête a, par une décision interlocutoire en date du 25 janvier 2019, autorisé M^e Gagnon à faire ses représentations sur sanction lorsqu'une décision aura été rendue sur le manquement.

Cette décision sur le manquement a été rendue le 30 mai 2019. M^e Gagnon a déposé un pourvoi en contrôle judiciaire. Elle demande de surseoir au processus d'enquête, invoquant la partialité du comité d'enquête. Elle demande également d'annuler le rapport d'enquête du 30 mai dernier, la constitution d'un nouveau comité d'enquête et la reprise complète de l'enquête.

Les parties ont été entendues le 23 août 2019 sur la demande de surseoir et sur une demande de suspension de la demande de pourvoi déposée par le Tribunal administratif du Québec.

M^e Daigle a plaidé le dossier en Cour supérieure.

Le 28 août 2019, la juge Catherine La Rosa a rendu ses jugements. Elle a rejeté la demande de sursis de M^e Gagnon et accordé la suspension de l'instance en Cour supérieure jusqu'à ce que le comité d'enquête ait statué sur la sanction.

5.6 Plan stratégique

Notre plan stratégique a été mis à l'agenda du Conseil des ministres du 21 août dernier. Un dépôt officiel à l'Assemblée nationale devrait avoir lieu sous peu.

6. ÉTAT ET SUIVI DES DOSSIERS DE PLAINTES

6.1 Statistiques

Depuis le début de l'exercice financier 2019-2020, 53 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil.

6.2 Dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 4 juin 2019

Les décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 4 juin 2019 ont été transmises aux membres lors de l'envoi de l'avis de convocation afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes jugées irrecevables lors de la séance du 4 juin 2019 dans les dossiers portant les numéros : 1085, 1095, 1098, 1099, 1100, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1110, 1111, 1112, 1113 et 1116.

6.3 Séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 17 septembre 2019

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance le 16 septembre 2019. Il y avait 34 dossiers inscrits à l'ordre du jour, dont un dossier reporté lors de la séance du 4 juin 2019. 33 plaintes ont été déclarées manifestement non fondées et une plainte a été déclarée recevable et fera l'objet d'une enquête.

6.4 Dossiers d'enquête en cours

Quatre dossiers d'enquête sont en cours. Deux dossiers portent sur des plaintes formulées à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge au Tribunal administratif du Québec; ce sont les dossiers 832 et 846. Un dossier concerne une plainte à l'égard de M^e Isabelle Therrien, juge administrative au Tribunal administratif du travail. Le quatrième dossier concerne une plainte à l'égard de M^e Marc Lavigne, régisseur à la Régie du logement.

• 2016 QCCJA 832 (Kathya Gagnon)

M^e Lejeune se retire lors des discussions sur ce point.

M^e Charest indique que ce dossier est rendu à l'étape de la détermination de la sanction. Une journée d'audience est à venir afin d'entendre le complément de preuve et les représentations sur la sanction de M^e Gagnon. Les dates du 6 et 13 décembre sont envisagées.

• 2016 QCCJA 846 (Kathya Gagnon)

M^e Charest indique que les parties seront convoquées dans ce dossier afin de donner l'opportunité à la plaignante de faire ses observations. Les dates du 6 et 13 décembre envisagées pour les prochaines audiences dans le dossier 2016 QCCJA 832 pourraient également permettre la tenue des audiences dans ce dossier.

- **2018 QCCJA 1074 (Isabelle Therrien)**

M^e Hélène Bédard informe le Conseil qu'une audience a eu lieu le 12 septembre 2019 et qu'une autre séance doit être fixée et se tenir au plus tard à la fin du mois de novembre. M^e Therrien a jusqu'au 20 septembre pour faire connaître ses disponibilités et celles de son témoin.

- **2019 QCCJA 1096 (Marc Lavigne)**

M^e Girard mentionne qu'une audience aura lieu le 25 septembre 2019.

6.5 Constitution d'un comité d'enquête

- **Dossier 2019 QCCJA 1101**

No de dossier CJA :	2019 QCCJA 1101
Nom du plaignant :	Patrick Simard
Nom du membre :	Bernard Duchesneau
Tribunal :	Régie du logement

ATTENDU QUE le 3 avril 2019, M^e Patrick Simard porte plainte au Conseil de la justice administrative (Conseil) à l'égard de Bernard Duchesneau, juge administratif de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J 3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 16 septembre 2019 du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, la plainte a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de *Loi sur*

la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^{me} Jill Leslie Goldberg, appuyée par M^e Natalie Lejeune, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1) et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue le même comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte 2019 QCCJA 1101 au regard de l'article 13 de la *Loi sur la Régie du logement*, et au regard des articles 3, 4, 5, 13, 14 et 15 du *Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1, r. 0.2).

Le comité d'enquête est composé des personnes suivantes :

- M^e Morton S. Minc, membre du Conseil de la justice administrative et président du comité d'enquête;
- M^{me} Suzanne Danino, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Anne-Marie Forget, membre du Conseil de la justice administrative et régisseuse à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation, M^e Lucie Nadeau, M^{me} Jill Leslie Goldberg et M^e Sylvie Lambert (régisseuse à la Régie du logement) sont respectivement désignées comme substituts pour faire partie du comité d'enquête.

7. MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ D'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES PLAINTES

Considérant la récente nomination de M^e Julie Charbonneau au Conseil de la justice administrative, il est opportun de procéder à sa nomination au sein du comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Sur la proposition de M. Marchand, dûment appuyée, il est résolu, que pour l'examen des plaintes qui seront analysées après le 17 septembre 2019, la composition du comité d'examen de la recevabilité des plaintes est modifiée en ajoutant qu'en cas d'empêchement de M^e Corriveau, M^e Charbonneau est désignée comme substitut.

8. PUBLICATION DE LA LISTE DRESSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 178 DE LA LOI SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

La liste des ministères et organismes et le cahier explicatif de la démarche ont été transmis aux membres. La liste sera transmise pour publication à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

M^e Girard souligne que des modifications devraient possiblement être apportées à la liste afin d'identifier certains organismes qui peuvent être entendus par le Tribunal administratif des marchés financiers. Elle transmettra au secrétariat du Conseil l'information nécessaire.

Me Lejeune demande un délai avant de publier. Elle veut transmettre au secrétariat du Conseil un jugement de la Cour d'appel concernant le Tribunal des droits de la personne.

Une séance électronique sera planifiée afin d'adopter la liste aux fins de la publication à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative*. Cette séance devrait avoir lieu dans environ deux semaines.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Nominations au Conseil de la justice administrative

M^e Lejeune dit avoir de la difficulté à faire avancer le dossier du renouvellement du mandat de M^e Charest comme membre du Conseil de la justice administrative. Une relance a été faite en juin auprès des autorités, sans succès.

M^e Minc répond que des démarches seront de nouveau effectuées dans les prochaines semaines. Bien des gens ont dépassé la durée maximale de leur mandat. Les nouvelles nominations sont essentielles au bon fonctionnement du Conseil et également pour se conformer aux exigences de la loi.

10. CALENDRIER

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

- Mardi 3 décembre 2019 à Québec;
- Mardi 24 mars 2020 à Montréal;
- Mardi 2 juin 2020 à Québec;
- Mardi 22 septembre 2020 à Montréal.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 08.

Le président du Conseil de la justice administrative,



Morton S. Minc, avocat